

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA DORDOGNE

FLEURIR LE PÉRIGORD AU NATUREL



CANDIDATURE
AU LABEL
DÉPARTEMENT
FLEURI



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr





Germinal PEIRO
Président du Conseil
départemental

LA DORDOGNE

Candidature au label Département Fleuri

Le fleurissement du département au cœur de l'attractivité du Périgord

Terre de nature et de culture, la Dordogne séduit autant par la diversité et la qualité de ses paysages que par son habitat rural et urbain. Sa position de carrefour géographique, ses terroirs contrastés, le chapelet de ses villes et villages à l'histoire multiséculaire offrent un patrimoine naturel et bâti exceptionnel.

Si la beauté et la richesse de nos campagnes et de nos villes constituent, à n'en pas douter, des facteurs déterminants de la notoriété et de l'attractivité touristique du Périgord, elles sont aussi des atouts à préserver et à promouvoir afin d'embellir le cadre de vie des Périgourds et de donner envie aux visiteurs de passage de s'y installer à demeure.

Face à l'aggravation de la crise climatique, le label « Département fleuri », à l'instar de celui des « Villes et villages fleuris », répond aux objectifs d'un développement durable. En effet, au-delà du fleurissement, ces labels récompensent une vision globale d'aménagement des espaces élaborée par les élus locaux et mise en œuvre par les agents des collectivités et les particuliers. Cette double démarche s'inscrit en résonance parfaite avec la stratégie départementale d'excellence environnementale et contribue à valoriser l'image de la Dordogne, à favoriser son développement touristique et à dynamiser son économie.

Plus qu'une coquetterie ou une fantaisie, fleurir notre département, l'habiller ainsi de mille couleurs aux beaux jours font écho à une ligne de conduite, voire une philosophie de vie, pour rendre la Dordogne toujours plus attractive, écologique et solidaire.



SOMMAIRE

Candidature au label Département Fleuri

1. FICHE D'IDENTITE

2. ORIENTATIONS ET STRATÉGIE

3. ANIMATION DE LA MISSION

4. ORGANISATION DE LA MISSION

5. SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

6. BILAN DE LA MISSION

7. VALORISATION TOURISTIQUE

Centre de l'art pariétal Lascaux IV





1

Fiche d'identité de la Dordogne

Nombre de communes : 505

Nombre d'habitants : 413 418 hab.

Organisme en charge de la démarche Villes et Villages Fleuris :

Conseil Départemental de la Dordogne - Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des mobilités
[DPRPM] - Pôle Paysage & Espaces Verts [PPEV]

Coordonnées de la personne en charge de la mission :

Germinal PEIRO : Président du Conseil Départemental de la Dordogne
Sylvie CHEVALLIER Vice-présidente chargée du Tourisme et de la promotion du Périgord
Thierry CHARMARTY : Responsable du Pôle Paysage & Espaces Verts
Carole DARTENCET : Référente Label Villes et Villages Fleuris / PPEV

Adresse : Conseil Départemental de la Dordogne – DPRPM – Pôle Paysage & Espaces Verts
2 rue Paul Louis Courier – CS 11200 – 24019 PERIGUEUX
www.dordogne.fr / Cd24.villesetvillagesfleuris@dordogne.fr

La Dordogne fait partie de la région Nouvelle Aquitaine.

3^e département français métropolitain par sa superficie, c'est également, avec 45 % de son territoire boisé, le 3^e département forestier de France.



La Dordogne, terre de diversité

La Dordogne se situe au carrefour d'influences géographiques et climatiques qui lui confèrent une grande diversité de paysages et de milieux naturels. Elle bénéficie de gisements uniques en terme de forêts, de rivières, d'espaces ruraux de qualité empreints d'une grande naturalité.

Ce riche assemblage favorise la coexistence d'un nombre considérable d'espèces animales et végétales.

Cette richesse participe à la renommée du Périgord, son identité, son attractivité, à la qualité de son cadre de vie et à son développement.

En Dordogne, le patrimoine naturel est un atout majeur et il convient, ici plus qu'ailleurs, de faire de la préservation de la nature et des paysages un enjeu stratégique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil Départemental a confié au CAUE une mission d'inventaire des entités paysagères et des richesses naturelles du département pour une meilleure compréhension des enjeux de conservation et de mise en valeur du patrimoine naturel. 10 grandes entités paysagères (ou grandes régions naturelles) ont été identifiées **NATURE ET ECOPAYSAGES - CAUE24** (cauedordogne.com)

Contexte culturel, économique, touristique

Après Paris, la Dordogne est la destination touristique française hors littoral la plus prisée [dix-huit millions de nuitées et trois millions de touristes par an], faisant du tourisme le secteur économique principal du département, avec 21 % du produit intérieur brut.

A travers son patrimoine, la Dordogne offre toutes les époques de la civilisation humaine. Imprégné de culture, c'est aussi l'un des départements les plus riches de France, après Paris, pour le nombre de monuments historiques.

La Dordogne est aussi connue et reconnue pour sa gastronomie ; véritable art de vivre. Agriculteurs, restaurateurs et vignerons, œuvrent avec passion pour proposer des produits de qualité qui participent à la renommée du Périgord.

La Dordogne propose également de nombreuses activités autour de ses cinq rivières majeures : la Dordogne, la Vézère, l'Isle, la Dronne et l'Auvezère. La possibilité de découvrir autrement le Département, ses paysages sauvages et magnifiques, où se côtoient patrimoine, falaises et gorges.

Pour les amoureux de la nature et les adeptes de loisirs de pleine nature, le Périgord est un terrain de jeu sans équivalent. Le Département offre un large éventail d'activités à la rencontre de la nature, de l'histoire, de la culture, du patrimoine rural et architectural qui contribuent à la découverte et à la valorisation des territoires.

Canoé sur la Vézère [château de Losse]



<https://www.dordogne-perigord-tourisme.fr/decouverte/presentation/>





2

ORIENTATIONS ET STRATEGIE



VALORISER L'IDENTITÉ LOCALE DANS LE RESPECT DE L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Améliorer le cadre de vie des habitants du territoire de manière pérenne et durable en préservant la beauté, la richesse et la qualité des paysages est une volonté affirmée du Conseil Départemental de La Dordogne.

À travers le label « Villes et Villages fleuris », le Département se donne pour mission de valoriser l'identité paysagère locale, dans le respect de l'excellence environnementale, pour offrir et donner aux visiteurs une bonne raison de séjourner dans notre Département et aux Périgourdins un meilleur cadre de vie.

Il suffit de se promener en Dordogne pour s'en convaincre ; le fauchage raisonné des bords de routes, les aménagements de traverses, les innovations paysagères, le traitement des places, rues et ruelles, les jardins d'école, les vergers-po-

tagers dans les collèges, les cimetières végétalisés, la « végétation vagabonde », l'éco-pâturage, la gestion différenciée des espaces sans oublier nos arbres et jardins remarquables.

Plus largement, la protection de la nature, de la flore, de la faune présentes en Dordogne retient toute l'attention des élus du Conseil Départemental. L'opération rivières propres, le programme LIFE, la création de la Maison numérique de la Biodiversité Dordogne-Périgord, le plan Climat Energie, l'application éco-touristique (DORIE), le travail réalisé sur le développement et la valorisation des itinérances douces, l'opération « une naissance-un arbre », l'édition des « Trophées du développement durable », sont des actions fortes qui témoignent d'une politique active en matière de préservation et de valorisation des territoires.

Le label Villes et Villages Fleuris, un levier au service de la stratégie territoriale

Dans ce sens, des programmes d'accompagnement à destination des collectivités et des particuliers sont également mis en place ; la Charte 0 Pesticide, le guide de gestion raisonnée des bords de routes, l'opération Jardiner au Naturel, la Charte de l'Arbre sont autant d'actions qui viennent renforcer et compléter l'animation « Villes et Villages Fleuris » en Dordogne. Le label Villes et villages fleuris est un formidable outil au service de la stratégie territoriale du Département, grâce à son approche globale, le label est utilisé comme levier d'actions locales au service de stratégies territoriales.

En effet, l'obtention du label suppose une réelle volonté : la mobilisation d'équipes techniques, des associations, mais également des animations et des actions de communication auprès de la population locale. Au-delà du fleurissement, le label récompense une vision globale d'aménagement portée par les élus et les services municipaux, associations, bénévoles, pour développer le territoire de façon équilibrée, le gérer durablement et offrir une « qualité de vie » à tous.

Il s'agit d'un véritable acte d'engagement de la part des villes et villages. Il permet d'inscrire les collectivités dans une dynamique de progrès. Aujourd'hui, pour encourager les communes dans cette démarche, le Conseil départemental de la Dordogne accompagne et valorise les initiatives entreprises par les communes.

Ce label permet aux communes d'améliorer la qualité de vie des habitants, des visiteurs. Il met en valeur le territoire communal. Il protège et valorise l'environnement et respecte les spécificités du paysage. Ainsi, en récompensant les actions menées par les communes, le label Villes et Villages fleuris permet à ces dernières de promouvoir leur territoire et d'avoir une reconnaissance auprès du grand public.

Le label Département fleuri ; une reconnaissance, un élément structurant de la promotion de notre territoire

En 2016, la Dordogne a été labellisée "Département Fleuri" pour l'exemplarité de son accompagnement des communes à l'attention du Label Villes et Villages Fleuris.

Cette récompense est le fruit d'un travail partagé avec l'ensemble des acteurs ; les collectivités, la filière paysage, les services départementaux, l'Agence Technique Départementale, le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme, le Comité Départemental du Tourisme, les communes. Elle exprime un engagement fort du Département, de ses élus et techniciens. Aujourd'hui, c'est un véritable réseau de compétences qui se met en place autour du label.

Ce label est un élément fort de la promotion de notre territoire. Il participe à la valorisation de notre patrimoine naturel à préserver et protéger, à la reconnaissance des spécificités paysagères, à la mise en avant des ressources naturelles et culturelles qui sont les principaux facteurs d'attractivité du Périgord.

Le renouvellement du label « Département fleuri » en Dordogne, permettrait :

- **D'affirmer et de conforter** une politique ambitieuse au cœur du projet départemental visant à renforcer l'attractivité du territoire, à améliorer la qualité de vie et à faire de la Dordogne une terre d'excellence environnementale
- **De récompenser** tout un réseau de partenaires locaux qui participe activement à la promotion du label « Villes et Villages Fleuris » en Dordogne
- **De valoriser** le travail accompli par toutes les équipes municipales et d'encourager les élus, agents communaux, bénévoles à poursuivre leurs efforts en terme de fleurissement, de végétalisation, d'aménagement, de gestion environnementale, de Biodiversité qui concourent à la promotion de nos territoires.





ANIMATION DE LA MISSION

3





Présentation du Pôle Paysage & Espaces Verts (PPEV)

La mission « Villes et Villages Fleuris » est portée par le Pôle Paysage et Espaces Verts rattaché à la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités (DPRPM) de la Direction Générale de l'Aménagement et des Mobilités.

La structure compte 88 agents dont 9 apprentis.

Ses missions :

- Mettre en œuvre la politique paysagère du Département dans les domaines des routes, parcs et jardins, sites naturels et forestiers, collèges, en terme d'expertise, d'aménagement et d'entretien pour une gestion durable.
- Proposer et développer des actions novatrices en matière de paysage : gestion différenciée, création de jardins éphémères et pédagogiques, interventions ciblées sur les habitats naturels, formations spécifiques, organisation d'évènements, fabrication de mobiliers, etc.

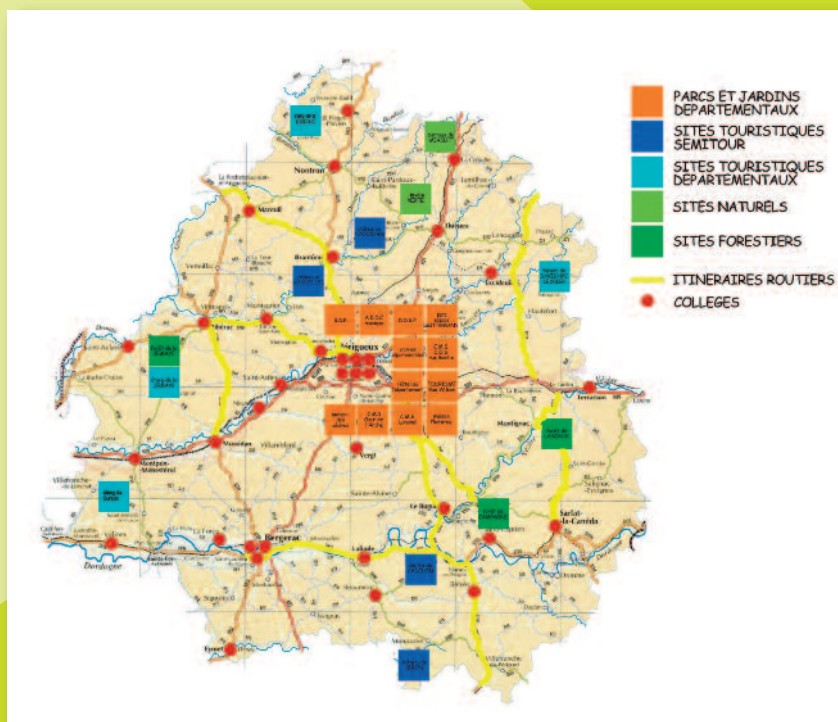
- Animer les dispositifs départementaux Charte zéro Pesticide, Gestion raisonnée des dépendances Vertes, Jardiner au naturel, la Charte de l'Arbre, et l'animation du label 'Villes et Villages Fleuris'.

<https://zeropesticide.dordogne.fr/le-pole-paysage-et-espaces-verts/>

Si, officiellement trois techniciens du Pôle Paysage et Espaces verts ont en charge l'accompagnement des communes au niveau de la charte 0 Pesticide, du label Villes et Villages Fleuris et de la Charte de l'Arbre, en réalité c'est l'ensemble du service qui participe à l'animation du label [responsable, chefs de service, secrétaire, dessinateurs, comptable, agents, techniciens, apprentis...]. Tous contribuent à promouvoir les valeurs du label Villes et Villages Fleuris en Dordogne.

Le Pôle Paysage & Espaces Verts, c'est 140 sites en gestion :

- 40 ha de Parcs et jardins
- 1000 ha d'espaces naturels
- 15 000 arbres
- 3 centres de vacances
- 36 collèges
- 17 km de voie verte



La politique globale du Pôle, les dispositifs départementaux, les dates « clef » :

- 2002** : Mise en place de la gestion différenciée* des espaces verts départementaux :
0 herbicide puis 0 produit phytosanitaire
- 2006** : Gestion raisonnée des dépendances Vertes sur les 5 000 km de routes départementales
- 2008** : Le département passe au « 0 herbicide » sur ses dépendances vertes et dans les 38 collèges
- 2009** : Implication dans l'animation Villes et Villages Fleuris
- 2011** : Création d'un programme départemental pour les communes de la Dordogne :
la « Charte 0 Herbicide » qui deviendra en 2016 la « Charte 0 pesticide »
- 2012** : Mise en œuvre du label Villes et villages Fleuris
- 2014** : Création d'un programme de sauvegarde et de bonne gestion des arbres d'alignement :
la Charte de l'arbre
- 2018** : Opération « jardiner au naturel » pour les particuliers
- 2019** : Lancement de la Charte de l'arbre pour les communes



*La gestion différenciée est appliquée depuis plusieurs années sur tous les sites gérés et entretenus par le Pôle Paysage, avec une démarche de progression constante. L'approche est globale et transversale ; elle repose sur les piliers essentiels du développement durable et associe de nombreux services de la Collectivité (Environnement, Tourisme, Sport, Archéologie, Culture, ...).



Labels, prix et classements :

2013 : Le label Ecojardin au Parc François Mitterrand

- Le Prix National de la Collectivité Accessible pour le Grand Etang de Saint-Estèphe [Tourisme et Handicap + Handiplage]

2014 : Le 1^{er} Prix IDDRIM de la Continuité Ecologique pour la Gestion des Dépendances Vertes Routières. Le Département s'engage dans la certification PEFC des massifs forestiers de Campagne [338 ha] et La Jemaye [30,50 ha]

2015 : Label Pavillon bleu sur deux grands sites de baignade départementaux

- La forêt de Campagne obtient le classement ministériel de Réserve Biologique

2016 : Le Parc François Mitterrand est intégré au réseau national « REFUGES LPO »

- La marque « Tourisme et Handicap » pour les grands sites de Gurson et La Jemaye

2017 : La marque « Tourisme et Handicap » et Label « Tourisme Pêche »

- Parcours famille pour le site de Rouffiac

2018 : le label « Jardin remarquable » pour le Parc de Campagne

2020 : Label "Tourisme Pêche"

- Parcours passion et Label Handiplage reconduit pour 5 ans sur le site de Saint-Estèphe





Créer une dynamique départementale « Villes et Villages Fleuris »

Pour mener à bien la mission VVF et contribuer au projet d'un territoire équilibré, le Département de la Dordogne a construit un réseau d'acteurs locaux fort ...

Le Label a ainsi permis de tisser et de renforcer les liens entre différents acteurs impliqués dans « le paysage », de créer une dynamique départementale au service du territoire, de mutualiser les compétences, de rassembler, de fédérer autour des items du label.

La mission 'Villes et Villages Fleuris', portée par le Pôle Paysage & Espaces verts, est donc menée en partenariat et en transversalité avec d'autres services et directions internes au Département : Environnement, Direction du Tourisme, de la Communication, ATD, CAUE, ...

L'approche est ainsi pluridisciplinaire et permet d'aborder avec expertise l'ensemble des critères « Villes et Villages Fleuris ».

En complément des ressources internes, le Département s'attache, conformément aux cahiers des charges établis par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, que le jury soit composé d'élus et d'acteurs locaux professionnels du paysage et de la filière Tourisme, Comité Départemental du Tourisme, entreprises du paysage (paysagistes, pépiniéristes, arboristes), collectivités (communes et EPCI), CNFPT, Agence de l'eau Adour-Garonne, Lycée Agricole. Au total, le jury est composé de 43 membres qui deviennent le temps des tournées de véritables conseillers techniques pour les communes.





Dans ce sens, le Département a, dès 2013, mis en place des conventions de partenariat au service du label Villes et Villages Fleuris afin de permettre et d'officialiser la mise à disposition, 5 demi-journées par an, de techniciens de communes labellisées « Villes et Villages Fleuris ».

L'objectif est double :

- Permettre à des communes qui souhaitent évoluer dans le label de bénéficier de l'expérience et des compétences et savoir-faire de techniciens de communes labellisées.

- Valoriser les communes partenaires par le biais de leurs techniciens, en leur permettant de s'associer à la démarche d'animation du réseau départemental des « Villes et Villages Fleuris » en partageant et en favorisant la transmission de l'expérience acquise dans le label.

A ce jour, 5 communes conventionnent avec le Département. L'année prochaine, d'autres seront sollicitées afin d'élargir le réseau et permettre l'accompagnement technique et pédagogique d'un plus grand nombre.

La création d'un réseau compétent avec des techniciens experts de communes labellisées 2, 3 voire 4 fleurs a un effet d'entraînement sur les communes qui évoluent ensemble vers de meilleures pratiques.

Parallèlement et afin de répondre aux attentes des communes et aux exigences attendues par le label, le Pôle Paysage & Espaces Verts encourage et facilite les relations entre différents prestataires et producteurs locaux tels

que ; producteurs de végétaux, bergers sans terre, pépiniéristes, semenciers labellisés « végétal local », associations de réinsertion. Ces initiatives permettent également de relancer l'économie locale et d'orienter les collectivités vers les bons interlocuteurs en vue de la concrétisation de leurs projets.

Dans le cadre du label Villes et Villages Fleuris

JOURNÉE PORTES OUVERTES

VISITE DE LA PÉPINIÈRE

L'ATELIER DU VÉGÉTAL

JEUDI 15 OCTOBRE
13H30-16H00

FERME MIANE, 25 ROUTE DU LIBRAIRE, 24100 BERGERAC

ATELIER DU VÉGÉTAL
JARDINIERS PAYSAGISTES
PÉPINIÈRE PLANTES VIVACES

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DÉCORATIVE

Dordogne PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT

Le Pôle Paysage & Espaces verts est également en contact avec l'Office International de l'Eau et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne afin de pouvoir améliorer, dans son approche des espaces verts et du paysage, les notions de gestion intégrée des eaux pluviales. L'idée est aussi d'orienter les collectivités engagées dans le label VVF vers le 11ème programme d'aides 2019-2024 lancé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Au total, ce sont « 250 millions d'aides/an en moyenne déployés au service des territoires pour financer de nouveaux projets concourant à l'atteinte des objectifs de reconquête de la qualité des eaux superficielles et souterraines, le maintien de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique ».

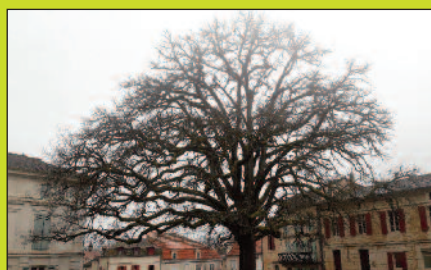
A ce jour, plusieurs communes ont déposé des demandes suite à notre accompagnement et ont eu des retours positifs de l'Agence de l'Eau permettant de bénéficier d'une aide comprise entre 50 et 70% pour la réalisation de leurs projets (principalement des projets de dés-imperméabilisation au profit d'espaces végétalisés et fleuris).



Des contacts ont également été pris avec l'association « A.R.B.R.E.S ». Un 1er recensement d'arbres potentiellement proposables au label national « Arbre remarquable » a été réalisé par le Département et soumis au référent départemental de l'association. Plusieurs collectivités ont ainsi pu s'engager dans une démarche de labellisation de leur(s) arbre(s) avec la perspective de mieux les protéger et de mieux les valoriser.



Chêne de Daglan



Chêne de Mussidan



Présentation de la démarche auprès d'une délégation du Pays du Ruffécois

Le PPEV est également régulièrement sollicité par d'autres collectivités organisatrices du label (Région, département, communautés de communes, communes...) ou même Lycées Agricoles pour présenter la politique environnementale du Département et le travail d'accompagnement réalisé auprès des communes du territoire.

A l'échelle régionale, le Pôle Paysage & Espaces Verts est présent lors des réunions et commissions organisées par le Comité régional Nouvelle Aquitaine. Thierry CHARMARTY, Chef du Pôle Paysage & Espaces Verts, s'engage chaque année, en tant que responsable d'équipe de jury, lors des tournées régionales Villes et Villages Fleuris.

À l'échelle nationale, le Pôle Paysage participe aux rencontres organisées par le Conseil National 'Villes et Villages Fleuris' et aux commissions annuelles des Départements Fleuris (hormis la dernière commission pour raisons sanitaires).

Ces rencontres sont des rendez-vous très appréciés riches en échanges et partage d'expérience.





4

ORGANISATION DE LA MISSION



En comparaison avec d'autres départements de la région Nouvelle Aquitaine qui ont depuis plusieurs décennies une véritable culture du label « Villes et Villages Fleuris », la Dordogne s'implique de manière relativement récente mais contiguë aux critères actuels du label. Le Département de la Dordogne n'a donc pas à s'affranchir des anciens items axés principalement sur le fleurissement.

Historique de la démarche Villes et Villages Fleuris en Dordogne

C'est à partir de 2009 que le label débute son ascension, de manière significative en Dordogne. Date à laquelle le Pôle Paysage s'investit pleinement dans la démarche.

L'implication du Pôle Paysage et Espaces Verts se traduit en 4 points :

- une assistance technique
- une participation active dans l'organisation du label
- le développement du réseau départemental
- la mise en place du passage du jury dans les communes de Dordogne.



Cadouin



Terrasson-Lavilledieu

Ce renforcement de l'action du Comité Départemental du Tourisme par le PPEV a entraîné rapidement, le doublement de la participation des communes.

Ainsi dès 2012, le Pôle Paysage et Espaces Verts de la Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités, a assuré, dans sa globalité, l'animation du label « Villes et Villages Fleuris » en Périgord. Le label permet de renforcer le programme « 0 Pesticide » et d'élargir notre action sur une vision plus globale de l'aménagement et du développement du territoire. Il permet d'aborder et d'agir en faveur de :

- La préservation de l'environnement
- La qualité de vie (le cadre de vie, le bien-être, le patrimoine ...),
- Le lien social (l'intégration, la participation, la pédagogie ...),
- L'attractivité (le tourisme, l'économique, le résidentiel).

En 2016, le Département de la Dordogne a obtenu pour la 1ère fois le label « Département fleuri » pour l'exemplarité de son accompagnement des communes à l'attention du Label Villes et Villages Fleuris. Cette distinction a permis

de récompenser et de renforcer l'engagement de tout un réseau d'acteurs locaux impliqués dans la démarche.

En 2017, le nombre de communes labellisées en Dordogne augmente de manière significative, le nombre de communes a quasiment doublé en 5 ans. Beaucoup de villes et villages accèdent à la labellisation. En revanche, le nombre de communes labellisées 2 ; 3 et 4 fleurs ne connaît pas le même essor.



Maculinea arion

Face à ce constat qui s'explique par un accompagnement essentiellement ciblé sur les communes non labellisées, le Pôle Paysage & Espaces Verts décide de renforcer son action et d'accompagner désormais toutes les communes. En 2019, le Pôle Paysage & Espaces Verts propose une nouvelle formule à l'ensemble des collectivités de Dordogne ; un accompagnement sur mesure en fonction des objectifs, du niveau et des ambitions de chacune d'elle.

Niveau 1 : Pour les communes non labellisées sans objectif de labellisation : intervention réalisée par le PPEV.

Niveau 2 : Pour les communes non labellisée avec objectif de labellisation : accompagnement du PPEV et audit réalisé par le jury départemental afin de préparer le passage du jury régional.

Niveau 3 : Pour les communes labellisées : accompagnement du PPEV et audit réalisé par le jury départemental afin de préparer le passage du jury régional.

Avec une feuille de route et des exigences communes appliquées à l'ensemble des collectivités : gérer, aménager et fleurir au naturel.

Certes, le fleurissement est un élément important de mise en valeur, mais d'autres critères reflètent l'investissement des communes comme l'implication des habitants ou les actions en faveur du développement durable. D'autant qu'en Dordogne, de nombreux villages ont un fort caractère patrimonial et / ou ont des sites classés.



Ruelle de Saint-Jean-de-Côle



L'idée est d'insister sur l'importance de révéler cette identité sans forcément rajouter du fleurissement horticole. La mise en valeur discrète du patrimoine existant est tout aussi importante : certains villages laissent se développer une végétation spontanée, complétée à la suite de relevés écologiques, par des espèces locales.

D'autres jouent sur le caractère pittoresque et naturel, comme le village de Saint-Jean-de-Côle avec des plantes grimpantes et variétés de rosiers anciens pour fleurir les ruelles en façade.

Tout cela implique :

- De bien connaître leurs territoires (singularité, atouts, faiblesses, patrimoine, ...).
- Concilier regroupement intercommunalité et conservation de l'identité communale.
- Proposer des aménagements simples, efficaces, adaptés à l'échelle de la commune en tenant compte de l'identité territoriale, des moyens humains, matériels, ...
- Composer avec le végétal, « faire avec, pas contre » [Gilles Clément].
- Préserver et favoriser les ressources naturelles, la biodiversité, ...
- Développer une approche globale : environnementale / qualité de vie, bien-être, patrimoine...], lien social [intégration, participation, pédagogie, attractivité touristique, économique, résidentielle, ...].

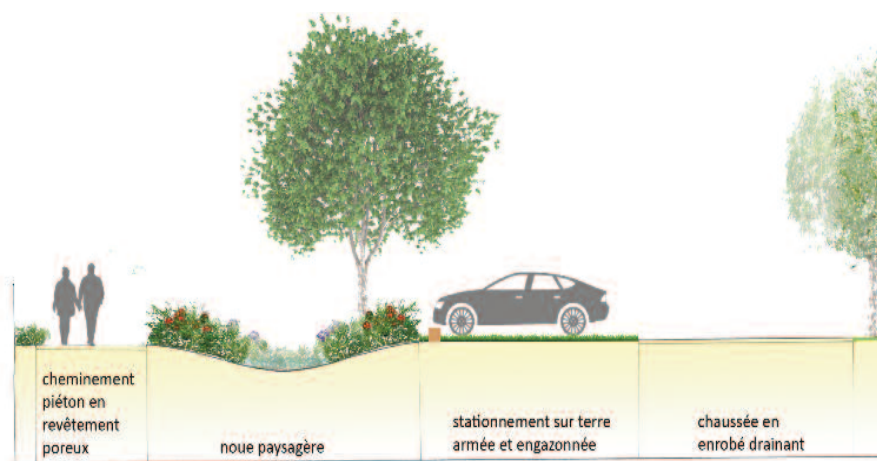
Un accompagnement personnalisé, une assistance technique toute l'année...

La nouvelle organisation mise en place en 2019 avec un accompagnement individualisé toute l'année permet de répondre aux sollicitations des communes et de les inscrire dans une dynamique de progression continue et adaptée en tenant compte de l'échelle, du contexte et des moyens techniques, humains, financiers de chacune d'elles.

Plusieurs thématiques sont abordées lors des visites conseils en fonction des besoins :

1 - Soutien en terme de gestion des espaces publics ; visites de terrain, audits, diagnostics, aide à l'élaboration de plan de gestion différenciée, alternatives aux pesticides, un guide de gestion des bords de routes réactualisé tous les ans..., soutien administratif en cas de souhait de labellisation

2 - et/ou soutien en termes d'aménagement et de mise en valeur des territoires par le biais du végétal : jardins d'école, jardins partagés, idées, croquis, esquisses, propositions de petits aménagements, palettes végétales, plans de plantation,...



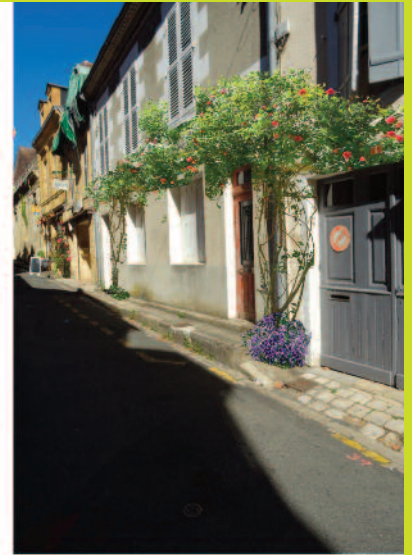
Proposition d'aménagement du foirail sud à Monpazier

Quelques exemples de propositions et de réalisations proposées en 2020 :

Le fleurissement de rues et ruelles, photomontages, palettes végétales et formalisation de convention entre habitants et collectivité pour les communes de Excideuil / Vergt / Négrondes / Augignac / Abjat sur Bandiat [très beau projet inspiré de Chédigny sur un tronçon de route départementale avec zone de rencontre.



ETAT DES LIEUX n°4 et 6



PHOTOMONTAGE

Proposition d'aménagement

Définition d'une palette végétale et réflexion sur la mise en place d'une signalétique thématique et pédagogique.

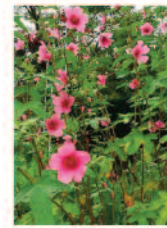
PALETTE VÉGÉTALE : EXPOSITION ENSOLEILLÉE



ECHINACEA PURPUREA
'MAGNUS'
80 cm, juin à sept
Feuillage : caduc



ZAUSCHNERIA
CALIFORNICA
30 cm, août à octobre
Feuillage : semi
persistant



ANISODONTEA
CAPENSIS 'EL RAYO'
150cm, toute l'année
Feuillage : persistant



DICLIPTERA
SUBERECTA
40 cm, mai à octobre
Feuillage : persistant



Conseils, accompagnement végétalisation de cimetières.

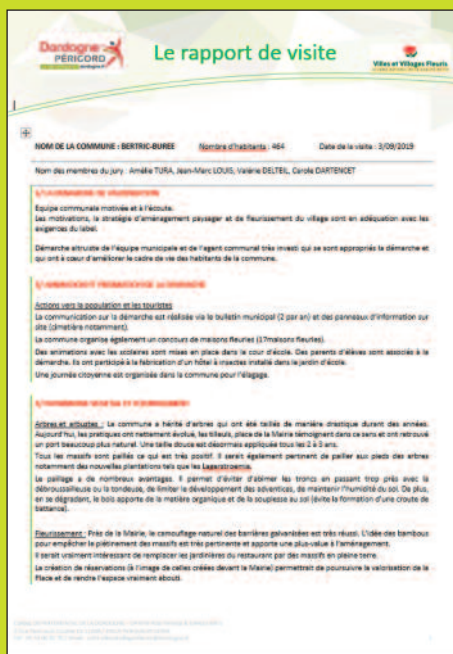
Orientation vers un mélange de semences mychorisées qui donne d'excellents résultats [Communes de Blis et Born, Busserolles ...], projet d'aménagement paysager du cimetière de Tocane [réaménagement paysager global en intégrant la gestion des eaux pluviales et la réalisation d'une extension du cimetière qui sera traitée en forêt cinéraire].



Accompagnement pour la mise en place de l'éco-pâturage sur sites communaux (Coulounieix-chamiers, Saint-Aulaye-Puymangou, Tocane, ...), etc., ...



Accompagnement sur des projets de dés-imperméabilisation (réduction de la largeur de voirie, suppression des bordures, élargissement des trottoirs, mise en place de nombreux espaces verts, parking enherbé, plantation d'arbres, création de noues paysagères, revêtements perméables... [Monpazier, Saint-Pierre-de-Frugie, Eglise-Neuve-de Vergt].



Pour chaque visite, qu'elle soit réalisée dans le cadre des tournées départementales ou dans le cadre de « l'assistance annuelle » un rapport détaillé est réalisé. Il reprend les grands chapitres de la grille nationale Villes et Villages Fleuris.

En ce qui concerne les tournées du jury départemental, un calendrier de visites est établi par journée. Le jury est composé de 3 ou 4 jurés choisis en fonction de leurs compétences et des besoins recensés dans les communes visitées. Deux communes sont visitées par jour afin de pouvoir évaluer dans sa totalité l'ensemble des items VVF.



Des réunions pré et post tournée sont organisées afin de rappeler ; le rôle du label, sa notoriété, son image, les enjeux et objectifs ; les critères et règlement ; le rôle du jury (présentation de la Charte du jury). L'occasion également de dresser le bilan de l'année précédente et d'aborder les perspectives à venir. C'est aussi le moment de la délibération avec l'attribution des prix.

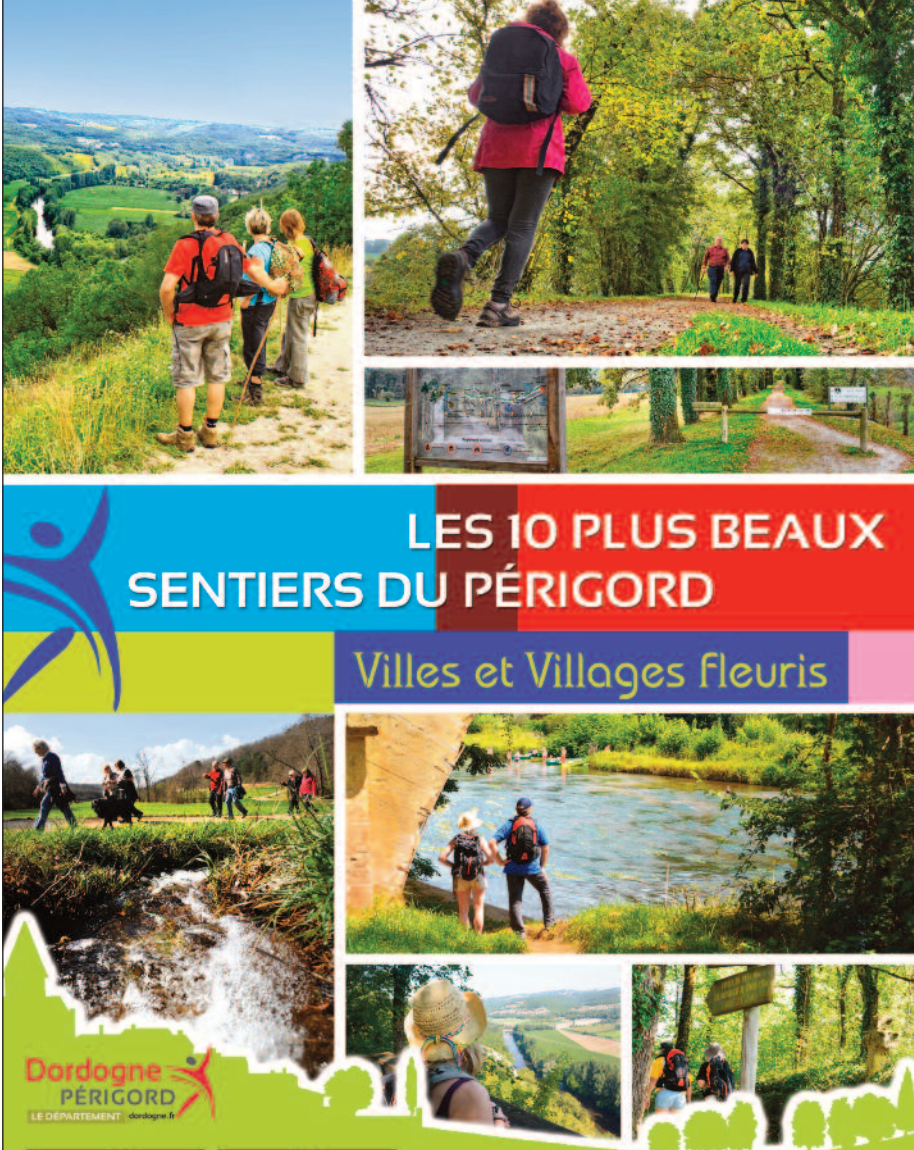
Chaque année, les nouvelles communes proposées à la labellisation bénéficient d'une journée de formation qui reprend point par point l'ensemble des items du label. L'idée est d'apporter un soutien technique et méthodologique pour permettre aux communes de réaliser leur dossier technique et d'accueillir dans les meilleures conditions le jury régional.

Cette rencontre est un moment privilégié qui permet de créer du lien entre les collectivités.

Des visites de terrains complètent cette journée de formation.

En 2020, 206 prestations ont été réalisées par le Pôle Paysage & Espaces Verts dans le cadre du Label Villes et Villages Fleuris.

Une 1^{ère} édition des « 10 plus belles balades du Périgord autour des Villes et Villages fleuries » menée en collaboration avec le Service du Tourisme a été lancée en 2019. Forte de son succès elle a été reconduite en 2020 et fait l'objet d'une nouvelle publication annuelle.



**LES 10 PLUS BEAUX
SENTIERS DU PÉRIGORD**

Villes et Villages fleuris

**Dordogne
PÉRIGORD**
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr

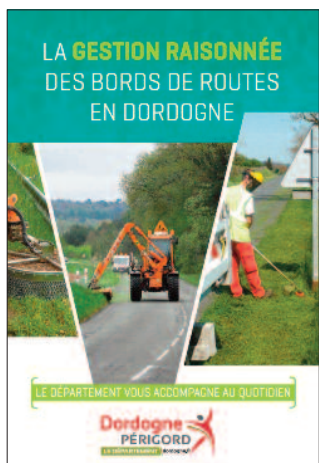
Villes et Villages Fleuris
UN DÉPARTEMENT AU SERVICE DE SES CITOYENS

Département Fleuri

DPRPM - POLE PAYSAGE ET ESPACES VERTS
2, rue Paul Louis Courier - cs 11200 - 24019 Périgueux Cedex
Tél. : 05 53 06 82 70 - cd24.villesetvillagesfleuries@dordogne.fr

DDE - SERVICE DU TOURISME
Tél : 05 53 02 01 30 - rando.cd24@dordogne.fr

Des programmes complémentaires sont également proposés aux communes comme la Charte de l'ARBRE, la Charte 0 PESTICIDE. Un GUIDE DE GESTION DES BORDS DE ROUTES est également mis à la disposition des collectivités et réactualisé tous les ans. Et désormais des guides et des fiches-conseils, des stands itinérants « JARDINER AU NATUREL » s'adressent aux particuliers pour les accompagner dans la préservation de la biodiversité en apportant des conseils simples, adaptés à l'entretien du jardin.



La charte de l'arbre : <http://chartedelarbre.dordogne.fr/>

Gestion raisonnée des dépendances vertes :

Gestion raisonnée des dépendances routières - Le Département de la Dordogne

Zéro pesticide : <https://zeropesticide.dordogne.fr/>

Jardiner au naturel : <https://jardineraunaturel.dordogne.fr/>





5

SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES



Des rendez-vous communs sont également proposés à l'ensemble des communes engagées dans le Label (labellisées ou non).

Tous les ans, un voyage d'études est organisé. L'ensemble des élus, jardiniers et bénévoles des communes de Dordogne engagés dans le label Villes et Villages Fleuris sont invités à y participer.

L'objectif est de permettre à toutes les personnes impliquées dans l'amélioration du cadre de vie de leur commune de rencontrer des élus et techniciens d'autres villes et villages. Il favorise le temps d'une journée, les échanges, les rencontres.

Il est également source d'inspiration pour nombre de participants et permet de mesurer l'impact et les retombées générés par le label Villes et Villages Fleuris en Dordogne.



Chaque année, le Pôle Paysage & Espaces Verts organise une remise des prix départementaux des Villes et Villages Fleuris. Des prix spéciaux sont attribués afin de valoriser les efforts et les initiatives mis en place dans les communes.

Cette matinée rassemble environ 200 personnes. Elle permet de récompenser les communes mais aussi de présenter le bilan de la mission VVF en Dordogne, les perspectives et projets à venir.

Cet évènement est également rythmé par des interventions techniques et des retours d'expériences de communes bien engagées dans la démarche Villes et Villages Fleuris.



Les remises des prix régionaux sont l'occasion de rassembler élus, techniciens, bénévoles des communes labellisées. Chaque année, un déplacement en bus est organisé par le Département. A l'issue de la cérémonie, une visite en lien avec les items du label est proposée.



Tous les ans, en collaboration avec le CNFPT des journées techniques en lien avec les items du label « Villes et Villages Fleuris » sont proposées à l'ensemble des agents et techniciens de communes engagées dans le label. En moyenne, 4 à 5 formations sont proposées par an.

Les thématiques sont choisies en fonction des besoins recensés dans les communes lors des tournées départementales VVF. Elles portent notamment sur les pratiques raisonnées de la taille ou encore sur la création de massifs, l'aménagement paysager de rues et ruelles, cimetières etc., ...



Depuis 2019, des journées portes ouvertes sont également programmées afin de faire découvrir des producteurs locaux de végétaux dont la production est raisonnée.



Un site internet dédié permet une communication permanente mais aussi le partage d'informations autant utile aux techniciens qu'aux élus et administrés.

Le pôle paysage et espaces verts :
<http://polepaysage.dordogne.fr/>





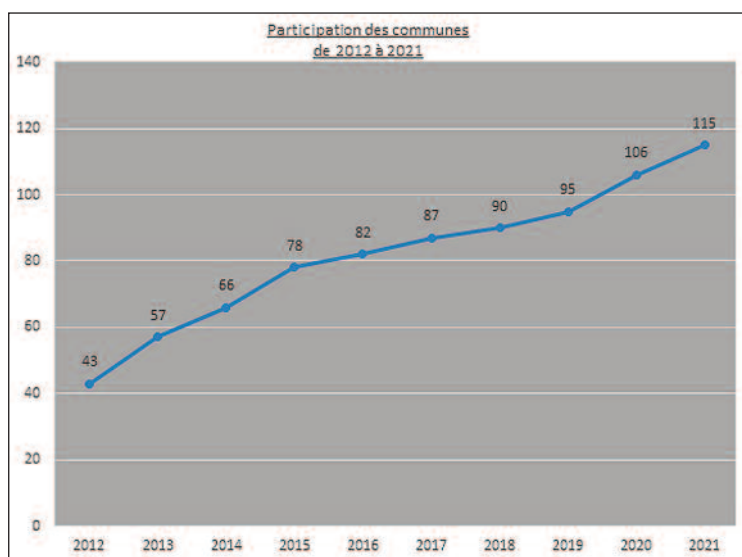
BILAN

6





Depuis 2012, date à laquelle le Pôle Paysage & Espaces Verts a pris en charge la mission « Villes et Villages Fleuris », la participation des communes a augmenté tous les ans de manière exponentielle.



Outre l'aspect quantitatif, on remarque sur le terrain, une progression qualitative et une évolution du niveau des communes notamment en termes d'approche environnementale.

L'influence du programme de la Charte 0 Pesticide [créé en 2011] et le travail mené conjointement dans le cadre de l'accompagnement départemental VVF se vérifie dans les communes.

Les interventions techniques, les formations, les retours et partages d'expériences présentés lors des remises des prix, influencent également les communes. Au même titre que les voyages d'études qui sont source d'inspiration pour nombre d'entre elles.

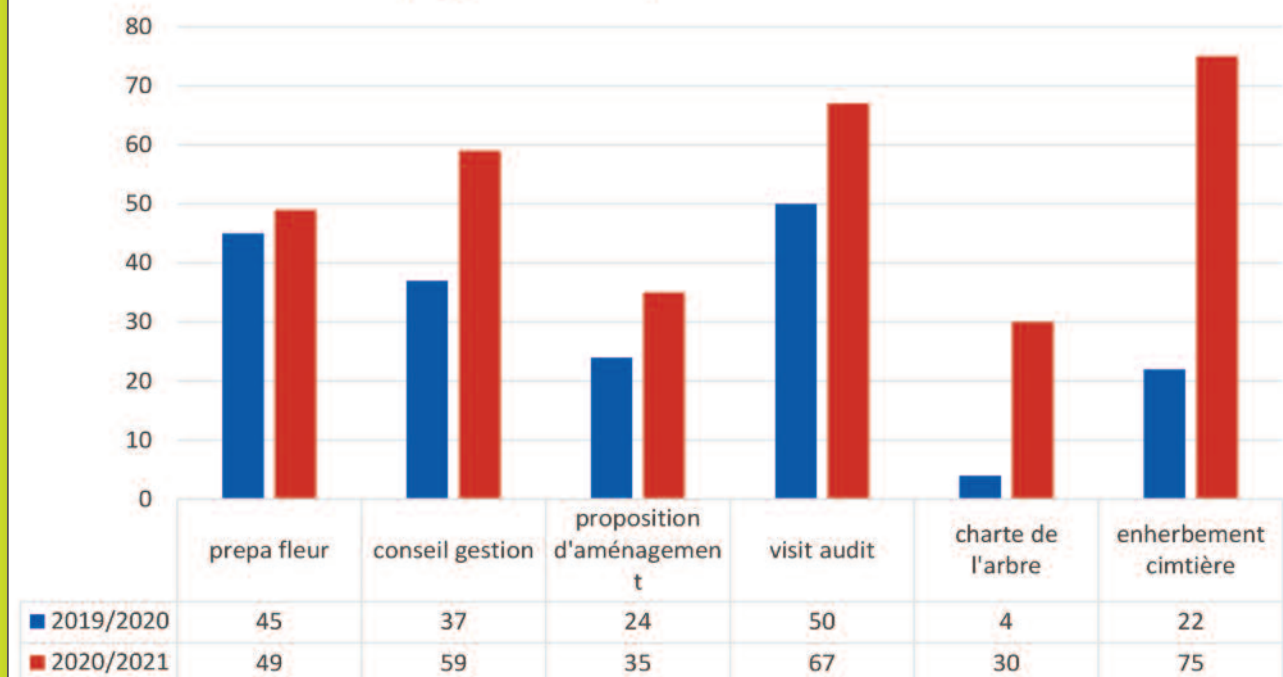
Parallèlement aux animations organisées par le Pôle Paysage & Espaces Verts, des échanges se créent entre les communes et des circuits se mettent en place. Une réelle dynamique est née...

Beaucoup de villes et villages pratiquent la « stratégie du Benchmark » et n'hésitent pas à aller voir et à s'appuyer sur ce qui se fait de mieux dans les communes du Département.

A titre d'exemple, un circuit de visites de communes labellisées ou même la visite de cimetières végétalisés, etc..., se développent et influencent de manière positive les collectivités

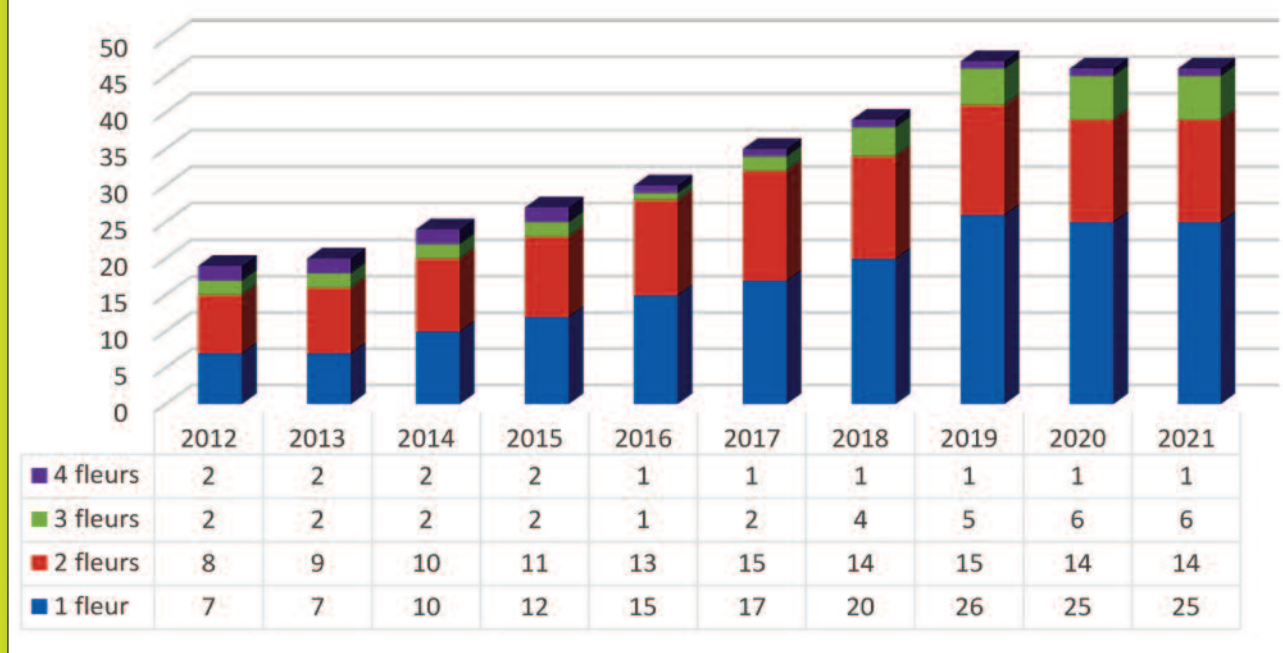
Mais l'implication croissante des villes et villages dans la démarche est aussi liée à l'engagement d'un réseau d'acteurs locaux dynamique.

accompagnement auprès des communes

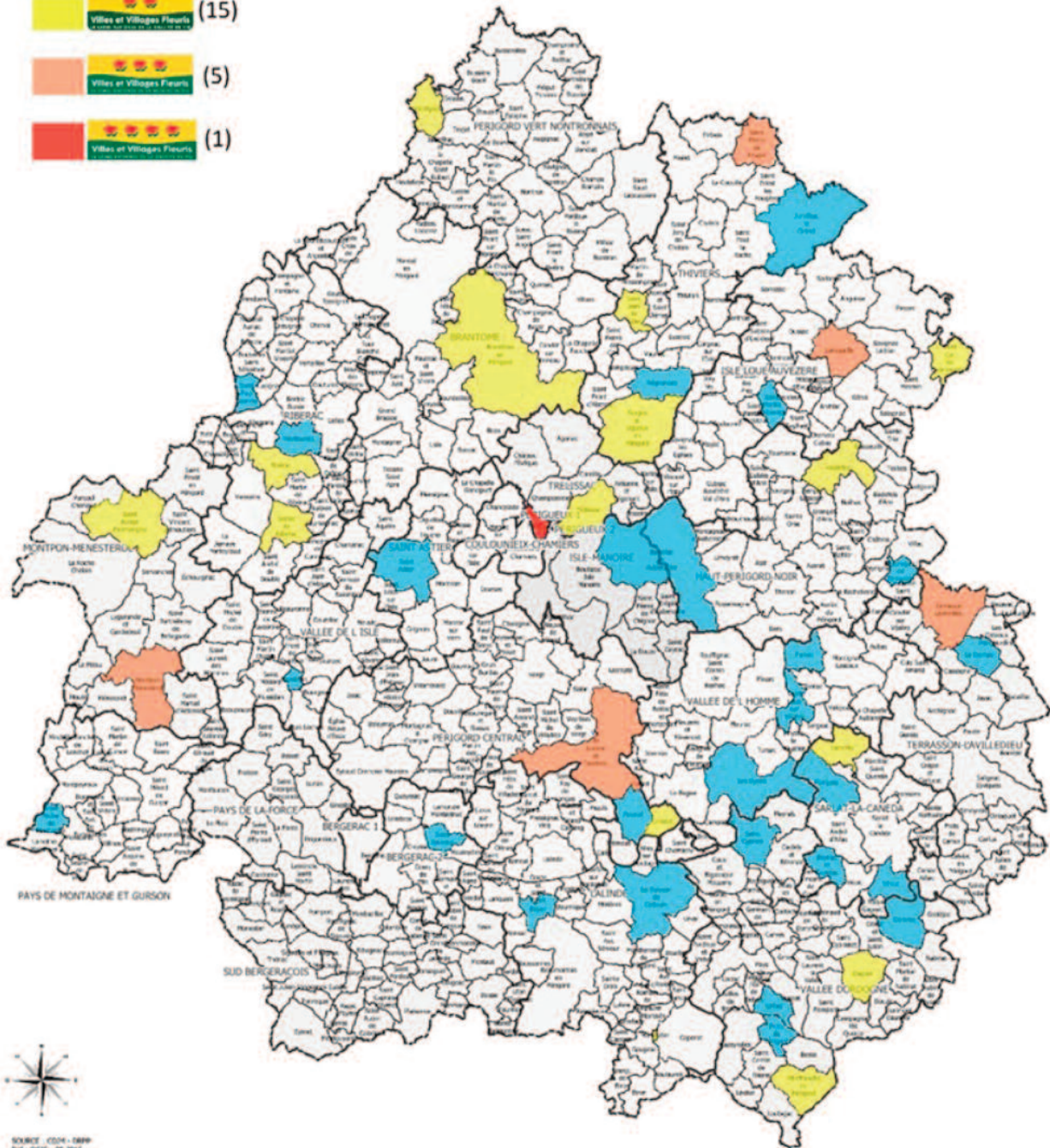


La nouvelle formule lancée en 2019, avec un accompagnement individualisé, toute l'année, devrait permettre d'augmenter le niveau de labellisation des communes. Dans ce sens plusieurs communes sont dans une démarche de préparation de labellisation pour la 3ème ou 4ème fleur.

communes labélisées en dordogne



A ce jour, 46 communes sont labellisées en Dordogne dont certaines d'entre elles font figure de référence et d'exemple à l'échelle départementale, régionale voire nationale grâce à une dynamique d'amélioration continue de mise en valeur de leur territoire.



SOURCE : IGN - DAPP
Ref : 003 - 06/2016
Version du 04 mai 2021
Échelle : 1:100000
Copyright : D IGN - Paris IGN
Reproduction interdite



Par rapport au nombre total de communes et le nombre de communes labellisées en Dordogne, la marge de progression est grande...

	2012	2016	2021
Nbre de communes dans le département	505	505	505
Nbre de communes inscrites	43	82	115
Taux de participation (%)	8.51%	16.24%	22.77%
Communes 1 Fleur	7	15	25
Communes 2 Fleurs	8	13	14
Communes 3 Fleurs	2	1	6
Communes 4 Fleurs	2	1	1
Total communes labellisées	19	30	46
% communes labellisées/total communes	3.76%	5.94%	9.11%
% communes labellisées/communes inscrites	44.19%	36.59%	40%

Mais en tant que Département fleuri, la Dordogne souhaite poursuivre dans cette dynamique en s'appuyant sur le label comme d'un levier au service des territoires :

- Un outil d'accompagnement et d'ingénierie pour favoriser la mise en œuvre de politiques locales,
- Un outil de motivation par une dynamique de progression au sein du Label,
- Un outil de mobilisation des communes et des acteurs locaux autour d'une mission transversale,
- Un outil d'évaluation pour observer, référencer et comparer les stratégies et les actions locales,
- Un outil de valorisation auprès des habitants, visiteurs, nouveaux administrés, entreprises, commerces,
- Un outil d'échanges, de partages, de savoir-faire, de compétences, d'idées, de plaisir autour d'objectifs communs,
- Un outil pour mettre en valeur des initiatives, des actions, mais aussi des bénévoles, des jardiniers, des élus qui œuvrent pour améliorer le cadre de vie des habitants, des touristes et valoriser leur territoire, leur ville, leur village.



VALORISATION TOURISTIQUE

7





Riche de ses paysages, le Département de la Dordogne propose de nombreuses activités contribuant à la découverte et à la valorisation de nos territoires.

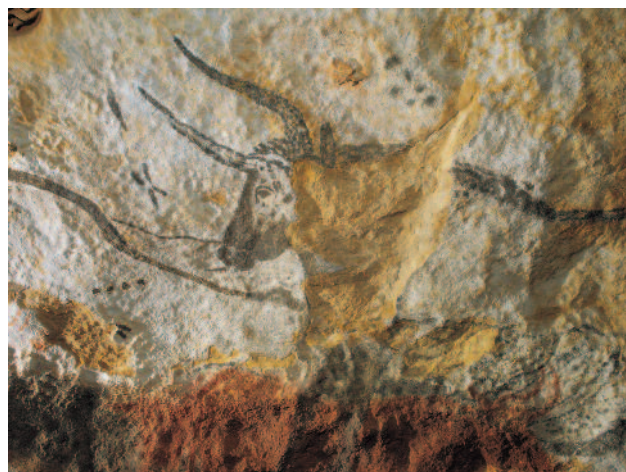
La Dordogne, terre de randonnées

Depuis près de 400 000 ans, le Périgord a vu passer des générations de chasseurs-cueilleurs, de marcheurs, de pèlerins et de cavaliers, des pratiques qui se perpétuent avec un réseau de randonnées denses [pédestres, équestres, nautiques et à vélo].

- pédestres
- équestres
- en VTT
- nautiques

En quelques chiffres :

- 780 kilomètres de sentiers de grande randonnée
- 4 000 kilomètres de sentiers de petite randonnée
- 200 kilomètres de GR
- Le département de la Dordogne possède 9 000 km de chemins balisés dans le cadre du PDIPR (Plan Départemental des itinéraires de Promenade et Randonnée) et travail sur l'animation de ce réseau par des chemins thématiques et le développement d'itinérances douces.



Plusieurs collections existent sur les chemins thématiques : les chemins de l'archéologie, de pêcheurs, gourmands, belles balades et randonnées (dans le cadre de Villes et villages fleuris), les points de vue par les chemins, les plus beaux villages de France, « A l'affût de la faune sauvage » ... Cette valorisation des chemins est réalisée par le service Tourisme du Département en lien avec d'autres services internes et/ou associations, fédérations et structures externes, dans le cadre de partenariats.

Le Département développe également véloroutes et voies vertes afin de faciliter l'itinérance cyclable.

480 km de véloroutes voies vertes sont réalisées :

- **La V90** : véloroute voie verte de la Vallée de l'Isle réalisée entre Le Pizou et Trélissac
- **La V91** : vallée de la Dordogne ; 1 tronçon réalisé entre Sarlat et Cazoulès
- **La véloroute de la Vallée du Céou** : réalisée entre Castelnaud-la-Chapelle et L'Abbaye-Nouvelle [46]
- **Dans la roue de Lawrence d'Arabie** [de Castillon-la-Bataille [33] à Châlus [87]]
- **La V92 ou Flow vélo** [en lien avec le réseau européen Vélodyssée], véloroute qui part de Thiviers en Dordogne et rejoint l'île d'Aix.

Le Département a mis en place des itinéraires départementaux, 305 km sont d'ores et déjà réalisés :

- **Jonction Vallée Dordogne – Vallée de l'Isle – Val de Dronne**
- **Jonction Périgueux (V56) – Thiviers (V92)** : cet itinéraire est temporairement la V56, en attendant que les EPCI réalise le site propre
- **Thiviers-Miallet**
- **Véloroute du Val de Dronne**
- **Jonction Nontron (La Flow Vélo)– St Estèphe**
- **Jonction Thiviers-Terrasson**



Il apporte également son appui aux EPCI pour la création de circuits cyclos locaux : à ce jour 480 km ont été réalisés.

Les itinérances sont aussi proposées par thématiques :

- Dans les pas des Hommes de Lascaux, 90 km en vallée Vézère
- De Bergerac à Rocamadour, sur un chemin oublié 180 km
- 3 itinéraires sur les voyages d'Harrison Barker : 80 km en vallée Dordogne, 90 Km en Val de Dronne, 130 km entre Isle et Double
- La Grande Boucle du Parc, 200 km dans le Parc naturel régional Périgord-Limousin [autour de la culture occitane]

Au-delà des thématiques, il est également proposé aux visiteurs des chemins de terre et d'eau sur 2/3/4 jours, sur les différentes vallées du département. L'idée est de faire un aller en randonnée pédestre et le retour en canoë ou l'inverse.

Une offre de déplacements sans voiture est à disposition : une carte Dordogne sans pétrole et un guide de 21 idées de découverte sans voiture en utilisant les transports en commun (train et bus) et en marchant.



Le Département déploie aussi des parcours Terra Aventura qui proposent du « geocaching » destiné à un public familial, en lien avec le Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine qui est pilote du projet. A ce jour, la Dordogne offre une cinquantaine de parcours dans tout le département.

Le Département a également lancé une application « **écotouristique** » dans le cadre de sa Maison Numérique de la Biodiversité [MNB] : Dorie. Celle-ci permet la découverte de lieux par des moyens doux (à pied, à vélo), l'application guide le visiteur jusqu'au point de départ du parcours puis sur le parcours en offrant des explications audio, de la vidéo, des photos en 360°, des quizz, de la réalité augmentée qui permettent, en outre, aux visiteurs d'avoir un accès visuel et des explications sur des lieux ou des parties de lieux non accessibles au public.

Cette application est non intrusive, on peut avoir son téléphone en poche, un bip avertit chaque fois qu'il y a du contenu.

Enfin en 2019, le Département a lancé la 1^{ère} édition des 10 plus belles balades et randonnées autour des villes et villages fleuris. La sélection est faite grâce un référentiel qui reprend les grands items de la grille nationale du label « Villes et Villages Fleuris ».

2^{ème} ÉDITION

10 belles balades & randonnées

autour des villes et villages fleuris de Dordogne Périgord

FF Randonnée
Comité départemental
Dordogne

Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT | dordogne.fr

Villes et villages fleuris :
<https://villesetvillagesfleuris.dordogne.fr/>



La Dordogne, ses rivières

La Dordogne est une rivière calme et docile en été. Elle était autrefois empruntée pendant les mois d'hiver par les gabarriers pour transporter du bois, du vin, des céréales. Née au Puy-de-Sancy, cette rivière offre encore aujourd'hui, de la montagne à la mer, de somptueux paysages ornés de châteaux, de villages pittoresques (La Roque-Gageac, Domme...) et de falaises blondes dans sa partie karstique.

De nombreuses activités nautiques, sur les cinq rivières majeures du Périgord ; la Dordogne, la Vézère, l'Isle, la Dronne et l'Auvezère offrent la possibilité de découvrir autrement le département, ses paysages sauvages et magnifiques, où se côtoient patrimoine, falaises et gorges.

Dans le Val de Dronne, on suit la rivière tout en calme et volupté.

La Vallée de l'Auvezère propose parfois quelques versants abrupts.

La Vallée de l'Isle est une balade en pente douce où les parcours sont souvent forestiers.

La Vallée de la Vézère est souvent bordée de falaises grandioses et constellées d'abris sous roche.

La Vallée de la Dordogne aux forêts sombres est enrichie de quelques plus beaux villages de France.

Le Pays des bastides aride et sauvage se relie au Sud et à l'Occitanie.

Le vignoble de Bergerac reflète d'un petit paradis irrigué par la Dordogne.



Le canoë

Le canoë se pratique sur les cinq rivières majeures du Département.

Des parcours de 5 à 30 kilomètres permettent de découvrir en une journée la Vallée des châteaux (Montfort, Castelnaud, Marqueyssac, Beynac, Les Milandes).

Sur ces rivières, des haltes nautiques permettent également de pêcher, d'accéder à l'eau, de pique-niquer, ou tout simplement de se reposer.



La pêche

La pêche est très pratiquée grâce aux nombreux plans d'eau et rivières disséminés dans tout le Périgord. De première ou de seconde catégorie, les amoureux de cette activité pourront y trouver leur bonheur...

Le département compte 1 800 km de rivières de 1ère catégorie, 2 200 km de rivières de 2^{ème} catégorie, 10 000 ha de plans d'eau.

La Dordogne présente toutes les caractéristiques de la grande rivière de plaine avec une population importante de poissons blancs (gardon, ablette, chevesne, brème) et de poissons carnassiers (brochet, perche, truite, sandre et silure).

Dans les cours d'eau de moindre importance, on pêche principalement des truites, des carpes et des carnassiers. Dans les plans d'eau, on trouve des gardons, brochets, carpes, perches, sandres, black-bass.

Plans d'eau et bases de loisir aménagés

Le département de la Dordogne propose un large choix de plans d'eau privés ou publics, qui dans certains cas peuvent être aménagés pour la baignade et d'autres activités de loisirs, telle que la pratique de la pêche.

Les plans d'eau ouverts à la baignade offrent la possibilité de pratiquer de multiples activités. Le Conseil Départemental de la Dordogne a fait le choix de mettre à la disposition du public des espaces naturels et de loisirs de qualité avec des aménagements qui s'intègrent harmonieusement dans le paysage et respectueux de l'identité du lieu.

Ces derniers sont accessibles à tous, labellisés « Tourisme et Handicap » et gratuits. Ils proposent une grande variété de loisirs pour le plaisir (découverte de la nature, randonnée, activités spécifiques...) et des espaces préservés, notamment les Espaces Naturels Sensibles.



Situé en plein cœur de la Double, **le Grand Etang de la Jemaye** offre de multiples loisirs tout au long de l'année entre baignade l'été, pêche, randonnée, découverte de la nature... Un chemin balisé relie le site à la Ferme du Parcot. On y pêche des poissons blancs. Le Grand Etang de la Jemaye fait partie du réseau périgourdin des Espaces Naturels Sensibles.

La base de loisirs de Rouffiac située au nord-est du département propose une vaste retenue d'eau créée sur la Petite Loue. De nombreuses activités sont possibles tout au long de l'année et le site dispose de l'un des seuls téléskis nautique d'Aquitaine. C'est aussi un haut lieu de la pêche des carnassiers (Brochets, sandres, perches).

Le plan d'eau de Saint-Estèphe est situé au nord du département, à quelques kilomètres de Nontron, bénéficie d'un système d'accès à la baignade pour personnes handicapées. De nombreuses activités sont proposées tout au long de l'année. On y pêche essentiellement des poissons blancs. Le Grand Etang de Saint Estèphe fait partie du réseau périgourdin des Espaces Naturels Sensibles.





Situé sur la rivière Dordogne dans un cadre majestueux encensé par le poète américain Henri Miller, **le bassin de Trémolat** est un haut lieu des sports nautiques en Périgord. Le site est dédié au ski nautique et à la pratique du canoë.

Les eaux régulées par le barrage de Mauzac Grand Castang permettent une pratique aisée de ces deux activités. On peut y pratiquer la pêche et un centre de voile existe en aval de Trémolat à Mauzac. En revanche, la baignade n'y est pas autorisée.



Enfin, **la retenue de Miallet** est l'une des plus vastes étendues d'eau du département. Située au nord de la Dordogne, c'est un lieu que recherchent les amateurs de nature et de randonnées paisibles. En hiver et au printemps, c'est un site de passage des oiseaux migrateurs.

Le circuit de randonnée autour de la retenue située sur la Côte comprend 8 kms ouverts à la pratique pédestre et au VTT.

L'étang est ouvert à la pêche et on y trouve un sentier de découverte avec un observatoire.



La Dordogne, ses jardins

Il existe de nombreux parcs et jardins en Dordogne. Certains privés, intimes, d'autres publics, parfois historiques, romantiques, panoramiques, imaginaires, insolites, botaniques voire éphémères, ils relatent une histoire, une époque, une identité.

Le jardin est un lieu patrimonial, un lieu d'expression privilégié pour la création et les savoir-faire... un lieu de plaisir plébiscité par un large public.

Parmi eux, 18 sont classés « Jardins remarquables » :



Campagne : Parc du Domaine de Campagne

Carlux : les Jardins de Cadiot

Carsac-Aillac : Jardin d'eau de Saint Rome

Castelnaud la Chapelle : jardin du château des Milandes

Domme : par cet jardin de buis du château de Caudon

Eymet : parc et potager du château de Pouthet

Florimont-Gaumer : jardin de la Daille

Hautefort : parc et jardin du château

Issac : jardin du château de Montréal

Le Buisson de Cadouin : jardin de Planbuisson

Paunat : jardin de la Chartreuse du Colombier

Saint Cybranet : jardin de l'Albarède

Saint Médard d'Excideuil : jardin d'Héllys-œuvre

Salignac-Eyvignes : jardins du manoir d'Eyrignac

Terrasson-Lavilledieu : jardins de l'Imaginaire

Thonac : jardin du château de Losse

Vélines : jardin de Sardy

Vézac : jardin de Marqueyssac

ZOOM

sur le Jardin de Campagne

[propriété du Département]

Situé dans la vallée de la Vézère, le Domaine départemental de Campagne est un site exceptionnel. Avec son parc labellisé « jardin remarquable », son château fortement remanié au XIXe siècle et ses dépendances en enfilade, il s'ouvre sur 337 hectares de forêt, propices à la randonnée et autres activités de pleine nature.

Mais au-delà de ses atouts paysagers et patrimoniaux, un programme culturel d'animations et de loisirs est proposé tout au long de l'été. Remarquable, ce site l'est à plusieurs titres : site inscrit de la Vallée de la Vézère, site Natura 2000, réserve biologique mixte, Espace Naturel Sensible départemental... Le château, ses communs et son parc sont également inscrits au titre des Monuments Historiques.



UN JARDIN À PLUSIEURS VISAGES

Les jardins du Domaine départemental de Campagne offrent au visiteur une multitude de facettes, tout aussi surprenantes les unes que les autres. Visite guidée.

Le verger conservatoire.

Il est composé d'essences fruitières cultivées à l'époque des anciens propriétaires du parc. La liste des végétaux de 1862 a permis le recensement de certaines variétés locales. Le réaménagement du verger a consisté non seulement à réintroduire des espèces anciennes mais aussi à l'enrichir de nouvelles marquant l'esprit de notre époque et la volonté de conserver un patrimoine végétal. Cette démarche a été menée en étroite collaboration avec le Conservatoire végétal régional d'Aquitaine.

Le labyrinthe.

Il est avant tout aujourd'hui un espace de jeu pour les visiteurs qui s'amusent à se perdre entre les haies de charmilles. On y trouve aussi l'arbre de Mai, l'arbre du Printemps, de la Vie, du Renouveau et de la Fécondité.

Le jardin médiéval.

Il a été créé à partir de documents historiques sur les plantes et jardins du Moyen-Âge représentant une collection de plantes connues en Europe avant le XVe siècle. On retrouve ainsi les plantes alimentaires du potager avec entre autres : les Potherbes (plantes consommées principalement cuites dans un pot, constituant les potages et les potées), les plantes maraîchères à racines, les aromates et condiments, les plantes textiles et tinctoriales, les simples utilisées pour se soigner et enfin les espèces ornementales du jardin de fleurs.

Le jardin néolithique.

Ce jardin permet d'évoquer les premiers agriculteurs, leurs techniques et les premières plantes cultivées. Il sert également de support pour développer une offre d'animations variée, notamment sur la période estivale : découverte de l'environnement végétal au Néolithique, découverte et manipulation des outils et techniques propres au Néolithique (semer, planter, entretenir, récolter), ou encore découverte par le biais d'ateliers, des plantes utilisées pour la fabrication d'outils, de vêtements, de vanneries, de constructions, de la cuisine...

Un jardin potager en permaculture.

Les techniques de la permaculture (association de plantes, gestion des semis et des plantations, design de potager, outils d'analyse du sol et des amendements) s'implantent depuis deux ans à Campagne dans la chambre de verdure consacrée au potager. En partenariat avec Margaux Bounine Cabalé de l'association Happy Cultors, l'équipe des jardiniers du Pôle Paysage Espaces Verts suivent (en juillet et septembre) une formation théorique et pratique pour se sensibiliser à des méthodes agricoles respectueuses de la biodiversité



Parc François Mitterrand
Périgueux

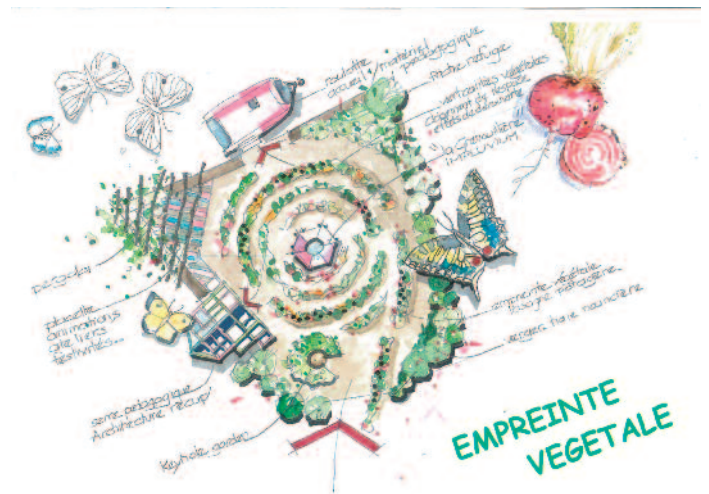


ZOOM

sur les Jardins éphémères du Département

Le Département a créé, en 1997, un espace inédit en Dordogne, un espace composé de trois jardins éphémères en mouvement ...

sur le concept des Jardins éphémères du Département [extrait de TECHNI. CITES N°203] :



« Offrir à de jeunes créateurs un espace privilégié de fusion entre nature et culture »

Concilier mémoire, usages et créativité, tel était le challenge confié au Pôle Paysage et Espaces Verts du Conseil Départemental lors de la réhabilitation du parc de l'espace culturel François Mitterrand.

La voie était naturellement ouverte à la conception d'un espace en mouvement qui allait poser son empreinte sous la forme de trois jardins, qui chaque année disparaissent les uns après les autres pour laisser place à de nouvelles créations.

Tout a commencé en 1997 avec la naissance du jardin « Ciel de Fer » de la paysagiste américaine Gail Wittwer, en partenariat avec le conservatoire international des Jardins de Chaumont-sur-Loire.

Le Jardin, vecteur d'idées, de partage... et de plaisir

Depuis, chaque année, à partir d'une thématique imposée, un concepteur est retenu soit par concours, soit dans le cadre d'un programme institutionnel [culturel, européen, en régie, etc.]. Un véritable exercice de style avec « figure imposée » [400 mètres carrés] où le concepteur doit concilier son imaginaire avec développement durable, coût d'objectif et accessibilité.

Le concept permet à un créateur de s'exprimer hors des sentiers battus : jardin décalé, conceptuel, allégorique, d'humour et d'humeur/ Le jardin aura une valeur pédagogique, vecteur d'idées, d'innovations.

Ces jardins permettent chaque année, aux agents espaces verts du Conseil Départemental de s'essayer à de nouvelles techniques et de développer de nombreuses compétences pour répondre aux rêveries parfois déconcertantes des concepteurs...

Un défi pour les jardiniers et un terrain de technicité fertile pour les quinze apprentis du service. Une vitrine de leur savoir-faire et à chaque fois autant de plaisirs, d'échanges et d'expériences au contact des créateurs... [Cf annexe Dordogne, l'art du jardin éphémère]. Le site est labellisé éco-jardin.

A travers ces réalisations, le Conseil Départemental souhaite développer une véritable politique culturelle autour des jardins et de l'itinérance. Des jardins qui revivent dans d'autres lieux ; au sein des communes engagées dans le label Villes et Villages Fleuris qui en font la demande.

Jardin de Montaigne désormais implanté sur la commune de Saint Michel de Montaigne [1 fleur]



Pour découvrir l'ensemble des jardins éphémères :

<https://www.dordogne.fr/que-faire-en-dordogne/les-incontournables/jardins-ephemeres-de-lespace-culturel-francois-mitterrand>







CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE
DPRPM - POLE PAYSAGE ET ESPACES VERTS
2, Rue Paul-Louis Courier - CS 11200 - 24019 PERIGUEUX
www.dordogne.fr



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Dordogne
PÉRIGORD
LE DÉPARTEMENT dordogne.fr